



Héritage après décès du conjoint

Par inès, le 23/02/2012 à 19:50

Bonjour,

Avant de décéder, mon époux était à son compte, et en redressement judiciaire par la suite. Il s'est suicidé il y a 2 ans, et depuis l'Etat a vendu tous ses biens matériels et immobiliers. Tout a été vendu, les dettes ont été réglées, et je sais qu'il reste une somme d'argent de cet héritage.

Je voudrais donc savoir si j'ai un droit, en tant que conjoint, sur cet héritage restant, ou s'il doit revenir en totalité à notre fille mineure, ou si j'ai droit à une part et elle à une autre part ???
Merci d'avance.